



Réseau agriculture

Marie-Catherine SCHULZ-VANNAXAY

marie-catherine.schulz@fne.asso.fr

Tél. : 01 44 08 64 12

Responsables politiques

Jean-Claude BEVILLARD

jean-claude.bevillard@fne.asso.fr

Claudine JOLY

claudine.b.j@gmail.com

Pierre GUY

pierreadrien.guy@orange.fr

Paris, le 10 septembre 2014

Propositions de FNE pour la V2 du plan Ecophyto

France Nature Environnement (FNE) porte depuis de nombreuses années le projet d'une **agriculture durablement nourricière**. Défis alimentaires et environnementaux sont liés puisque pour garantir, sur le long terme, la souveraineté alimentaire de notre pays, l'agriculture doit respecter les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité, air, climat) qui lui permettent de produire. Dans le domaine agricole, plus encore qu'ailleurs, les trois volets social, économique et environnemental sont nécessaires à la pérennisation de l'activité et à son appropriation par la société. **L'agriculture doit donc prendre le tournant de l'agro-écologie**, en remettant l'agronomie au cœur des pratiques afin de réduire le recours aux intrants (engrais, pesticides, énergie, alimentation du bétail) et en mobilisant les services éco-systémiques de la biodiversité (auxiliaires, pollinisateurs, etc.) pour aller vers une agriculture de haute valeur environnementale (HVE).

Dans ce cadre, la réduction de moitié de l'usage des pesticides en France était en 2007 un objectif porté par FNE, validé par le gouvernement en place à l'époque et partagé alors par l'ensemble des acteurs lors du Grenelle de l'environnement. **Le plan Ecophyto, adopté en 2008, représente pour FNE la colonne vertébrale de l'agro-écologie**. C'est un plan remarquable dans sa conception, unique en Europe, très élaboré, avec de nombreuses actions indispensables à la diminution du recours aux pesticides. Sa mise en œuvre nécessite une forte volonté politique qui a fait défaut jusqu'à ce jour.

Ainsi, après 5 années de mise en œuvre et malgré les efforts et les moyens déployés, les résultats ne sont pas au rendez-vous en termes de réduction d'usage. Localement, les fédérations membres de FNE actives dans les CROS constatent, depuis 2012, un essoufflement dans la mise en œuvre du plan Ecophyto sur le terrain (enquête réalisée durant l'été 2014). La fédération livre son analyse et ses propositions pour la deuxième version du plan.



Sommaire

| | |
|---|---|
| Les orientations stratégiques | 2 |
| Les actions à poursuivre et à renforcer | 5 |
| Les actions à faire évoluer | 6 |
| Les actions à « sortir » du plan | 7 |
| Les nouvelles actions à mettre en place | 7 |
| Les leviers complémentaires..... | 8 |
| la gouvernance | 9 |
| le rôle de FNE dans la V2 | 9 |

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour FNE, au-delà des difficultés de mise en place du plan, aujourd'hui en grande partie résolues puisque la plupart des actions sont déployées sur le terrain, l'absence de résultats du plan s'explique par :

- **l'affaiblissement du message constaté au niveau national** (suppression de l'échéance 2018 dans les discours voire remise en question de l'objectif de 50%) **et au niveau régional**. En effet, si l'animation locale est un levier fondamental, la motivation des responsables locaux (DRAAF et Chambres) n'apparaît pas toujours évidente. Dans certaines régions, le nombre de participants aux réunions des CROS s'est considérablement réduit avec le temps (ex. Basse-Normandie) ou encore les informations sur les CROS ne circulent plus (ex. PACA).
- **un manque de lisibilité sur le terrain** du fait de la juxtaposition de plans et programmes (Ecophyto, PRAD, PDRR, etc.).
- **le retard pris dans la mise en place de certains outils** (indicateurs de suivi nationaux et régionaux, Agrosyst) et l'absence de rapport annuel au Parlement prévu par la législation issue du Grenelle. Cette faiblesse des indicateurs se ressent sur le terrain, notamment en régions PACA et Basse –Normandie. En Martinique, c'est encore le QSA qui est utilisé dans la note de suivi relative à l'année 2012 !
- **un « décrochage » de la profession agricole** (en particulier la FNSEA et une majorité de coopératives), qui avait pourtant approuvé le plan au départ. Très perceptible au niveau national, cette absence de motivation de la profession agricole est soulignée par plusieurs fédérations membres de FNE, notamment dans les régions Bourgogne, PACA, Centre, Basse-Normandie et Pays de la Loire. Ceci s'explique, selon FNE, en partie par un manque d'intérêt à agir des agriculteurs et des acteurs du monde agricole (syndicats, instituts techniques, chambres d'agriculture, coopératives). Certaines préconisations des instituts techniques (Arvalis, CETIOM, etc.) restent trop souvent attachées à la performance en termes de rendements à l'hectare plutôt qu'à la promotion d'une

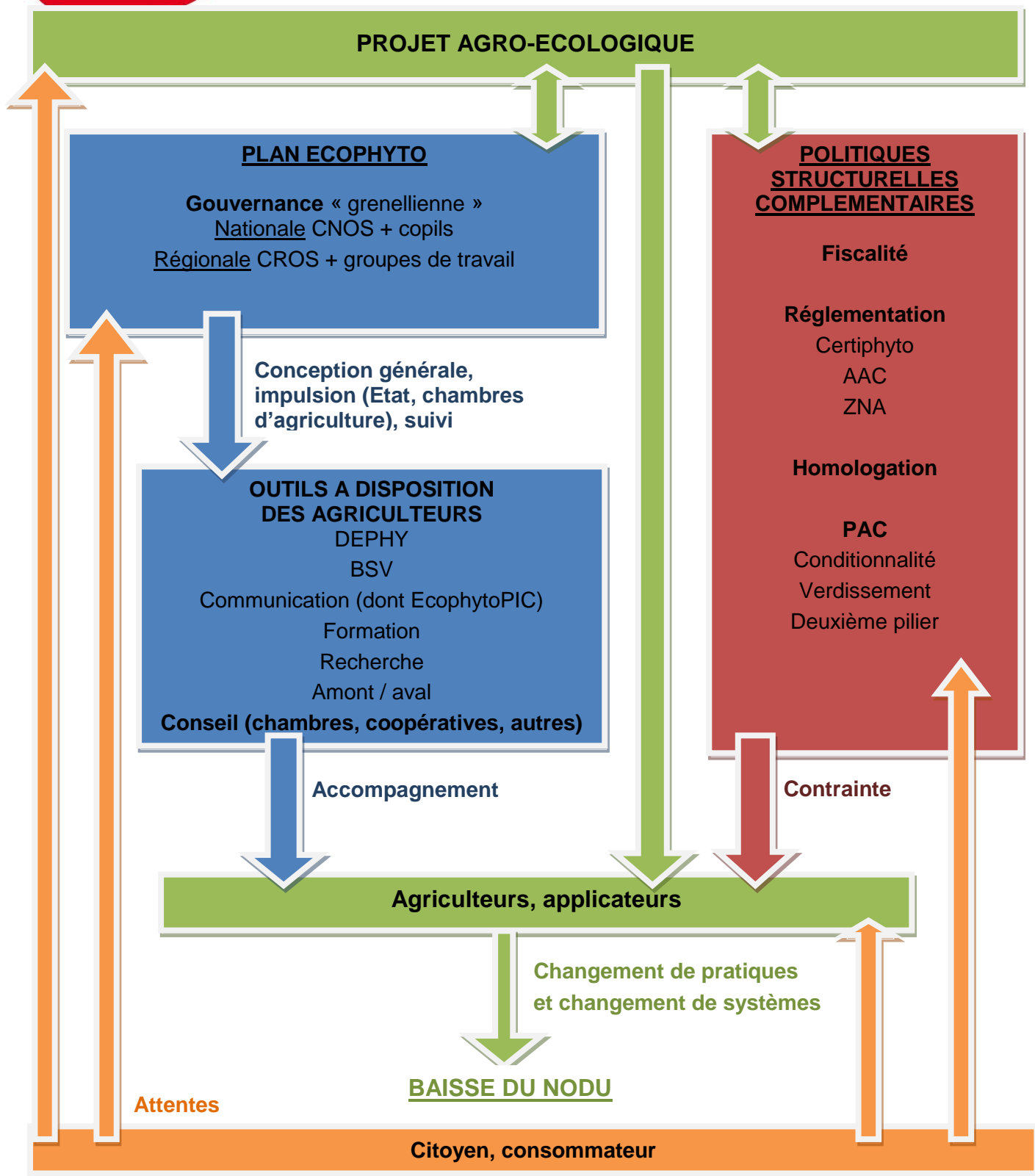


véritable stratégie d'agriculture durable utilisant moins d'intrants, en particulier moins de pesticides.

- **un manque en France de recherche et d'expérimentation** sur des rotations de cultures permettant une réduction conséquente de l'usage des pesticides.
- **une inadaptation des filières amont et aval** à la diversification des cultures.

Aussi, pour la version 2 du plan Ecophyto, les orientations stratégiques doivent porter sur :

- ⇒ **l'objectif de réduction globale de l'usage (- 50 %)**, qui doit être clairement maintenu et fortement porté par le niveau national vers les acteurs locaux. L'objectif global national de moins 50 % reste fondamental car il correspond à un changement en profondeur de l'agriculture (démarche agro-écologique) qui va bien au-delà de l'amélioration des techniques, cette dernière étant bien évidemment nécessaire. Changement de techniques et changement de système doivent être menés de front et un objectif ambitieux dans des délais proches doit être de nature à créer une véritable dynamique d'inversion de la courbe d'usage des pesticides. Les objectifs régionaux doivent s'inscrire dans ce cadre. Les efforts doivent permettre d'orienter en profondeur l'agriculture française vers l'agro-écologie, en visant une agriculture durable sur les plans économique, social et environnemental plutôt qu'une agriculture productiviste dont le seul objectif serait de maintenir un haut niveau de rendements. Sur le plan économique, un raisonnement en termes de marge sera donc plus approprié qu'un raisonnement en termes de chiffre d'affaires.
- ⇒ **une impulsion et des consignes fortes des décideurs nationaux en particulier sur les objectifs et les délais.** FNE rappelle qu'il sera impossible, sur le terrain, de « juxtaposer les dynamiques » notamment entre projet agro-écologique et plan Ecophyto. **La réduction de l'usage des pesticides étant un axe fondateur de l'agro-écologie**, une ligne directrice forte et cohérente doit être donnée par les décideurs politiques nationaux.
- ⇒ **l'activation de leviers « externes »** aux agriculteurs et applicateurs pour déclencher leur intérêt dans la démarche :
 - les activités permettant de développer des **outils à la disposition des agriculteurs** (enseignement agricole, conseil, amont, aval, etc.)
 - les **politiques structurelles complémentaires** au plan Ecophyto (fiscalité, réglementation, homologation, PAC)
 - la sensibilité croissante de la **société** aux questions de santé-environnement.



Le plan Ecophyto doit sortir des sphères de spécialistes pour être replacé au cœur de la société.

81-83, boulevard de Port-Royal 75013 Paris • Tél. : 01 44 08 02 50 • Fax : 01 44 08 05 48 • Siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05
Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement Reconnue d'utilité publique depuis 1976



LES ACTIONS A POURSUIVRE ET A RENFORCER

Pour FNE, la plupart des actions doivent être poursuivies et renforcées, en particulier :

- ⇒ **L'axe 1** : il est fondamental que le suivi de la mise en œuvre du plan s'appuie sur des indicateurs d'usage fiables, facilement explicables et utilisables couramment, tant au niveau national que territorial :
 - **NODU national**, indicateur phare du plan Ecophyto
 - **NODU régional**, à finaliser, élément indispensable pour mesurer les progrès réalisés sur le terrain
 - **IFT SA**, incluant les traitements de semences, indispensable pour travailler sur le terrain, à finaliser très rapidement pour qu'il puisse être utilisé dans le cadre de la V2 du plan Ecophyto, et à rendre facilement utilisable par chaque agriculteur
 - **IFT de référence régional (global et par type de production)**, qui doit correspondre à l'IFT médian et non au 7^{ème} décile. En effet, l'approche du 7^{ème} décile est source de confusion, puisque 70% des agriculteurs sont déjà en-dessous de cet IFT de référence

- ⇒ **L'axe 2 (DEPHY, EXPE, lycées agricoles)** : cet axe représente la colonne vertébrale du plan sur le terrain. Le réseau DEPHY doit être révisé notamment pour en supprimer les exploitations dont l'IFT est trop élevé et qui ne sont pas suffisamment dans une dynamique de réduction d'usage. La visibilité du réseau auprès des autres agriculteurs et de la société doit être améliorée afin que celui-ci puisse réellement jouer son rôle de diffuseur de bonnes pratiques. Il est important que le réseau puisse démontrer par l'exemple qu'il est possible de produire en réduisant l'usage des pesticides. L'implication de l'ensemble des établissements de formation initiale et continue (au-delà du certiphyto) des agriculteurs est fondamentale pour faire évoluer les pratiques de demain vers des alternatives à l'usage des pesticides. Les établissements d'enseignement supérieurs doivent aussi être fortement impliqués dans la formation des formateurs. La formation des conseillers est aussi nécessaire et l'idée de créer une profession de haut niveau pour le conseil indépendant stratégique d'exploitation doit être mise à l'étude.

- ⇒ **L'axe 3** : les travaux **de recherche** sur l'agroécologie et le fonctionnement des agroécosystèmes doivent se poursuivre, en complément du réseau EXPE et en lien avec les instituts techniques, qui doivent être davantage impliqués dans la mise au point de systèmes alternatifs. Il conviendra d'accroître la vigilance face aux « effets d'aubaine » pour sélectionner les projets de recherche les plus pertinents, c'est-à-dire ceux portant sur des domaines cruciaux, de nature à peser réellement sur le NODU. Les pratiques agricoles à promouvoir en priorité sont la rotation des cultures, la mise au point de variétés résistantes et la mise en place d'infrastructures agro-écologiques (haies, bandes tampons, mares, etc.). Des travaux doivent être menés afin de permettre aux agriculteurs de disposer de références techniques pour leur optimisation sur le terrain.



En matière de filières, un accent particulier doit être mis sur les cultures pesant le plus dans le NODU : le blé (en raison des surfaces importantes), le colza (en raison de l'importance des traitements et la vigne (en raison de la forte variabilité inter-régionale de l'IFT). Les travaux sur les résistances variétales, contournements de résistance et apparition chez les ravageurs de résistances aux pesticides doivent être poursuivis. Les solutions pouvant être apportées par le machinisme agricole ne doivent non plus pas être négligées.

LES ACTIONS A FAIRE EVOLUER

Pour FNE, certaines actions méritent d'être poursuivies à condition qu'elles soient révisées :

- ⇒ **Les bulletins de santé du végétal (BSV)**. Le contenu des bulletins de santé du végétal est satisfaisant, mais le niveau de consultation par les agriculteurs est en baisse. Il conviendrait de compléter cet outil par le suivi des adventices et par des informations sur les pratiques alternatives à mettre en place aux moments pertinents, afin que les BSV puissent devenir des outils de formation continue.
- ⇒ **Les indicateurs d'impact (eau, air, biodiversité, santé des usagers et autres)** : ceux-ci doivent être nettement améliorés. Par ailleurs, ils correspondent au suivi posthomologation qui doit être mis en place de toute façon. La question de la pertinence de leur financement (uniquement) par le plan Ecophyto se pose. Si le suivi des ENI est intéressant sur le plan pédagogique, la question de la valorisation/interprétation des données recueillies reste posée.
- ⇒ **Les indicateurs de risque** : même s'il ne s'agit pas des indicateurs centraux du plan Ecophyto, ces travaux peuvent être poursuivis à condition que leurs limites soient clairement indiquées lors de toute communication.
- ⇒ **L'axe 8** : les actions de **communication**, dont EcophytoPIC, mais aussi les guides, articles, portes ouvertes, colloques, etc. sont fondamentales pour assurer une bonne diffusion des pratiques exemplaires et valoriser les agriculteurs impliqués dans la démarche. Des colloques internationaux doivent également être organisés pour encourager d'autres pays européens à adopter des plans analogues au plan français. Surtout, **la communication autour des « initiatives qui marchent » (fermes DEPHY, ZNA)** doit être renforcée en vue de sensibiliser les autres acteurs et les mobiliser pour atteindre collectivement les objectifs de réduction d'usage.
- ⇒ **L'axe 9** : FNE reconnaît l'importance cruciale de la question de la santé des agriculteurs, mais considère que la meilleure façon de répondre à cet enjeu est d'interdire les produits les plus dangereux et de réduire globalement l'usage des pesticides. Les actions déployées dans le cadre de cet axe sont certes nécessaires et devraient d'ailleurs pour



certaines être finalisées en amont des AMM (efficacité des EPI) mais elles ne doivent en aucun cas faire l'objet de financements exclusifs Ecophyto puisqu'elles concernent avant tout l'impact des pesticides sur la santé humaine et non la réduction d'usage, objectif principal du plan.

- ⇒ **Les Outre-mer** : une stratégie spécifique pour les Outre-mer doit être élaborée. La situation insulaire de la grande majorité d'entre eux génère des problématiques particulières (conditions climatiques, usages orphelins, ravageurs et parasites émergents). En Martinique, l'utilisation des produits les plus dangereux, classés T, T+ et CMR y est restée stable depuis 2011. Par ailleurs la collecte des emballages et des résidus doit être poursuivie.

LES ACTIONS A « SORTIR » DU PLAN

Le plan Ecophyto présente une cohérence d'ensemble, toutes les actions étant complémentaires pour atteindre l'objectif de réduction de l'usage. Cependant, certaines actions, réalisées et/ou réglementaires, peuvent désormais être « sorties » du plan pour être poursuivies dans un autre cadre, notamment :

- ⇒ **Le certiphyto et les agréments des distributeurs et applicateurs** : ceux-ci relèvent de la réglementation et ne doivent donc plus se trouver dans le plan Ecophyto.
- ⇒ **L'action 21** : l'outil national, Co-click'eau, ayant été créé, il s'agit désormais de le mettre en œuvre sur le terrain. Cette mise en œuvre ne dépend pas du plan Ecophyto.

LES NOUVELLES ACTIONS A METTRE EN PLACE

Le plan Ecophyto contient, dans les grandes lignes, l'ensemble des actions qui devraient permettre une réduction d'usage. Mais il conviendrait de le renforcer sur certains points :

- ⇒ Concernant le **champ des produits concernés**, le suivi des **biocides** doit être intégré : tue-limaces ou mort-aux-rats sont aussi employés en agriculture ou en ZNA avec des impacts forts sur le milieu. L'engagement de réduction de 50 % portait bien sur l'ensemble des « pesticides » incluant par définition les biocides. Par ailleurs, une attention particulière doit également être apportée aux **pesticides utilisés pour le stockage**, qui doivent être rapidement interdits car ils contaminent fortement l'alimentation humaine.
- ⇒ Concernant les activités concernées, **l'amont et l'aval** : l'un des leviers pour faire évoluer les pratiques agricoles est de modifier les exigences de l'aval de la production (coopératives et négoce, agro-alimentaire, grande distribution, consommateurs). De même, les semences fournies et les débouchés offerts pour les cultures de diversification ont leur importance dans la réduction d'usage des pesticides et les



possibilités de diversification des cultures (cf. INRA, 2013. [Freins et leviers à la diversification des cultures](#)). Les coopératives jouent un rôle fondamental en tant que fournisseurs, clients, et conseillers des agriculteurs. Des actions doivent être développées à destination de ces publics, actuellement peu impliqués concrètement dans la mise en œuvre du plan. Il serait nécessaire que les coopératives et le négoce agricole s'engagent clairement et concrètement pour contribuer à l'objectif de réduction de l'usage des pesticides.

LES LEVIERS COMPLEMENTAIRES

Des leviers complémentaires, parallèles au plan, doivent impérativement être actionnés pour déclencher l'intérêt à agir des agriculteurs qui reste actuellement uniquement et de façon générale d'ordre strictement financier :

- ⇒ **La fiscalité** : FNE propose de faire évoluer la redevance pour pollutions diffuses perçue par les Agences de l'eau avec un calcul indexé non plus sur la quantité mais sur la dose utilisée, un élargissement de l'assiette à l'ensemble des pesticides (à l'exception du biocontrôle) et une modulation du montant par catégorie de toxicité. Le calcul selon la dose aurait un impact pédagogique sur les utilisateurs, en rappelant que l'objectif est bien de réduire l'usage de l'ensemble des pesticides, comptabilisé en nombre de doses. Les certificats d'économie de pesticides doivent également être mis en application au plus vite.
- ⇒ **La réglementation** : le certiphyto et les agréments des distributeurs et applicateurs doivent être mis en œuvre en dehors du plan Ecophyto puisqu'ils relèvent de la réglementation. La possibilité de ZSCE dans les aires d'alimentation de captages doit être utilisée. L'interdiction des pesticides de synthèse doit être imposée sur l'ensemble des ZNA sauf cas très particulier (dérogation exceptionnelle). La méthodologie d'évaluation des risques doit être modifiée conformément aux récentes conclusions de l'EFSA et les molécules les plus dangereuses pour l'homme et l'environnement interdites : CMR 1, néonicotinoïdes, perturbateurs endocriniens, etc. Enfin, les épandages aériens de pesticides doivent être définitivement interdits sur le territoire français. La protection des zones habitées et d'une manière générale la pollution de l'air par les pesticides doivent faire l'objet d'observations approfondies et de mesures appropriées.
- ⇒ **Le conseil** : FNE renouvelle sa demande de création d'un conseil stratégique, indépendant de la vente, en conformité avec les récents rapports de Marion Guillou et du CGAAER sur ce sujet, ainsi qu'avec la Directive Cadre sur l'utilisation durable des pesticides.
- ⇒ **La PAC** : La PAC est une politique très structurante pour l'agriculture. Les financements PAC pourraient constituer un levier très important pour amener les agriculteurs à des



pratiques économes en pesticides. Si le verdissement issu de la réforme est insuffisamment ambitieux, notamment en termes de diversification des assolements, les mesures agro-environnementales visant à réduire l'usage des pesticides doivent être mises en œuvre. La mesure exigeant 5% de surfaces d'intérêt écologique est un échec puisqu'elle intègre des cultures et n'interdit pas les pesticides. Il convient à présent de promouvoir sa mise en œuvre sur le terrain via de véritables infrastructures agroécologiques, indispensables à la lutte contre les ennemis des cultures et à la limitation des risques de transfert de pesticides dans les eaux. Enfin, l'obligation de protection intégrée des cultures, prévue par la Directive Cadre européenne sur les pesticides, doit être intégrée dans la conditionnalité de la PAC.

Enfin, le plan Ecophyto doit être intégré dans tous les volets du **projet agro-écologique** et les **GIEE** doivent être incités à s'impliquer fortement dans la mise en œuvre de ce plan.

Si ces leviers sont structurels, leur application ne doit en aucun cas attendre. La réduction de l'usage des pesticides a pris énormément de retard et **l'ensemble des leviers disponibles doit être activé au plus vite** pour enclencher une dynamique dans le monde agricole.

LA GOUVERNANCE

La gouvernance du plan, issue du Grenelle de l'environnement, est satisfaisante puisque tous les acteurs concernés sont conviés à y participer, tant au niveau national que régional. En revanche, on constate progressivement une moindre participation des différents acteurs. En cas d'évolution de la gouvernance, il conviendra surtout de veiller à ne pas retourner vers des structurations ante grenelliennes dans lesquelles les contributions des représentants de la société, très minoritaires en nombre, ne sont jamais prises en compte dans les décisions. La question des pesticides et de leurs impacts sur la santé et l'environnement concernant fortement la société, le **consommateur** a un rôle important à jouer également. Les **coopératives** et les **instituts techniques** doivent être davantage impliqués en tant que parties prenantes du plan Ecophyto. Les **agriculteurs biologiques** doivent également être parties prenantes afin de promouvoir auprès des agriculteurs conventionnels des techniques innovantes alternatives à l'utilisation de pesticides. Les **apiculteurs** doivent être conviés afin de sensibiliser les agriculteurs à l'impact de certains pesticides sur les pollinisateurs.

LE ROLE DE FNE DANS LA V2

FNE souhaite garder une position constructive sur l'évolution de l'agriculture. La fédération porte les demandes d'une partie importante de la société pour les questions de santé et d'environnement et souhaite continuer à travailler au contact des agriculteurs et des responsables agricoles afin de toujours bien connaître les difficultés du changement mais aussi



de pousser au changement en profondeur de l'agriculture qui lui apparaît absolument nécessaire étant donné les impacts délétères constatés actuellement sur le terrain. En particulier, FNE souhaite participer à la valorisation des avancées des fermes du réseau DEPHY auprès des citoyens consommateurs.